

Thème : Actualité des référés administratifs

Date : Vendredi 20 novembre 2020 de 14h à 17h

Lieu : Hôtel Kyriad - 32/34 rue de la Scierie - 17000 La Rochelle

Objectif :

- *La formation a pour objet de permettre un état des lieux, à jour, du droit encadrant l'intervention du juge des référés au sein de la juridiction administrative. Les différents éléments présentés seront illustrés par des jurisprudences récentes.*

Programme

- L'office du juge des référés et les règles communes aux différents types de référés ;
- Le référé suspension ;
- Le référé liberté ;
- Le référé mesures utiles.

Si le temps restant le permet, quelques brefs développements seront consacrés au référé provision.

Moyens pédagogiques

Exposé oral avec remise d'un support pédagogique

Intervenant

Maître Manuel DELAMARRE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, Ancien Premier conseiller de Cour administrative d'appel et Maître de conférence à Sciences-Po Paris

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 75€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 35€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2019 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.